



AVIS PUBLIC
ALIÉNATION DE BIENS

AVIS PUBLIC est donné, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du Code municipal du Québec, que la Municipalité de Sainte-Orène a aliéné le bien ci-dessus mentionné autrement qu'à l'enchère ou soumission publique.

Bien aliéné	Acquéreur	Prix
Western 1994	Transport Tommy Guérette	13 700\$

Copie certifiée conforme,
Donnée à Sainte-Orène,
Ce 4e jour de mars 2025

Marie-France Lévesque,
directrice générale et greffière-trésorière